



**Municipalité
Cronay**

Préavis municipal n° 4-2022

Au Conseil général pour sa séance du 5 décembre 2022

Budget pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, la Municipalité vous propose le budget pour l'année 2023.

Vous trouverez, en annexe, le rapport et le tableau du budget 2023.

La Municipalité a établi le budget sur la base des chiffres connus à ce jour.

BUDGET 2023 :

Total des charges :	fr. 1'643'663.00
Total des revenus :	fr. 1'532'331.00
Excédent de charges :	fr. 111'332.00

CONCLUSIONS

La Municipalité a l'honneur de demander au Conseil général, vu le rapport de la Commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. Le budget pour l'année 2023 de la commune de Cronay est accepté tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Tanner

A. Viquerat

Annexe : rapport et tableau du budget 2023